

# L'actu du PLUi de Falaises du Talou

*Les étapes de la phase «Projet d'Aménagement et de Développement Durables» (PADD)*

*>> Que s'est-il passé depuis un an ? >>*

## L'élaboration du PADD

L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Falaises du Talou s'est organisée autour de temps d'échanges et de questionnements, puis de temps de rédaction, avant de proposer des restitutions aux élus début 2024.

Le PADD est un document destiné à tous les publics et qui traduit le projet politique des élus du territoire. Il détermine les grandes orientations d'aménagement pour les années à venir, qu'il décline en objectifs et actions.

Durant cette période, **la co-construction avec les élus** (ateliers participatifs, rencontres individuelles, conférence des maires, COmités de PIlotage), **la concertation et l'information auprès de la population** (présence sur un marché, réunion publique) et **les échanges avec les Personnes Publiques Associées** ont permis d'aboutir à l'élaboration du PADD.

## Septembre - Novembre 2023

### COPIL de lancement

Mi-septembre, un COmité de PIlotage de lancement du PADD s'est tenu. Un point d'avancement sur le projet de PLUi a été fait et les modalités de construction du PADD ont été annoncées (organisation et objectifs de travail). Ce COPIL était aussi l'occasion de rappeler les enjeux du diagnostic territorial hiérarchisés par les élus.

### COPIL pour évoquer les scénarios «démographie» et «habitat»

Un second COPIL s'est déroulé deux mois plus tard, avec pour objectif de proposer aux élus des scénarios sur l'évolution de la démographie et de l'habitat, afin d'anticiper les besoins en logements qui en découlent.

### Ateliers avec les élus

Durant le mois de novembre 2023, trois ateliers ont été menés avec les élus de la CC Falaises du Talou. L'objectif était de proposer une structuration pour le PADD, en s'appuyant sur les enjeux identifiés, et de formuler des objectifs. Trois ateliers se sont déroulés et ont chacun traité plusieurs thématiques.

#### Environnement et paysage

Discussions autour de la protection des milieux naturels constitutifs de la Trame Verte, Bleue et Noire, de la gestion de la ressource en eau, des risques, de la protection du paysage et du bâti, de l'architecture...

#### Habitat

Échanges sur la structuration du territoire, sur la production de logements, sur les types et formes d'habitat...

#### Économie, commerces et services

Dialogues concernant le développement économique, les zones d'activités, l'offre en commerces et en services, les équipements...



Janvier - Février 2024

## COPIL pour présenter le bilan des ateliers élus

Ce COPIL du 18 janvier a permis de faire le bilan des propositions et enjeux retenus concernant les différentes thématiques abordées lors des ateliers élus.

## COPIL pour proposer une armature du PADD

Suite à ce bilan, une structuration du document de PADD a été présentée en COPIL le 30 janvier.

## Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA)

Les PPA sont des personnes associées et consultées tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi. Ce sont notamment les services de l'Etat (DDTM), les Chambres consulaires (agriculture, artisanat, commerce et industrie...), les collectivités territoriales, etc.

Cette réunion PPA a eu pour objectif d'annoncer le projet de PADD retenu par les élus de la CC Falaises du Talou. Les axes et objectifs définis dans le document ont ainsi été discutés.

Cette restitution a permis aux PPA de comprendre le projet politique prévu et les enjeux pour l'aménagement du territoire intercommunal pour les années à venir.

Avril - Mai 2024

## Rencontres individuelles par commune

Entre avril et mai, chacune des communes du territoire a été consultée de façon individuelle. Les objectifs de ces rencontres étaient d'anticiper la traduction à venir du PADD à travers les futures pièces réglementaires du PLUi (zonage, OAP, règlement) et de faire le point sur d'éventuelles évolutions ou projets récents sur certaines communes.



Juin 2024

## COPIL de pré-traduction du PADD

Un nouveau COPIL organisé le 10 juin 2024 a permis de traduire concrètement le PADD via le règlement graphique (zonage). Des premiers échanges ont eu lieu concernant le futur découpage du territoire en zones (urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles).

Novembre 2024

## Réunion publique pour présenter le PADD aux habitants

La fin de la phase d'élaboration du PADD s'est traduite par la présentation du document aux habitants lors de deux réunions publiques.

Durant celles-ci, les habitants ont pu prendre connaissance du projet de PLUi en cours et du projet politique dessiné par les élus pour l'aménagement du territoire intercommunal.



Et après le PADD ?

## La suite de la procédure

Suite au PADD, la procédure d'élaboration du PLUi continue, avec la **phase de la «traduction réglementaire»**. Celle-ci a démarré durant l'été dernier avec la création d'une première version de zonage et doit encore s'étendre sur l'année 2025, avec le travail attendu sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et sur le règlement écrit.

L'entrée en vigueur du PLUi est attendue pour 2026.